

LE FRONDEUR

15 C^{MES} = LE N^O

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS



L'ELECTION DE VERVIERS.



Le sultrage censitaire et le lion belge

ABONNEMENT :
Un an fr. 7 00
Franco par la Poste

Bureaux
12 - Rue de l'Étude - 12
A LIÈGE

Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ANNONCES :
La ligne fr. » 50

RÉCLAMES :
Dans le corps du journal
La ligne » 1 00
Fait-divers » 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

L'élection de Verviers.

Encore une pile !
Depuis l'an dernier le parti libéral ne fait qu'empocher les claques.

Après la pile de Philippeville, celle de Verviers.

Et, cependant, à présent, les bons doctrinaires ne peuvent plus mettre les échecs sur le compte des « folies radicales ».

Les candidats libéraux, à Philippeville comme à Verviers, étaient des gens sages, modérés, tout prêts à obéir à sa majesté Frère I^{er}.

D'où viennent donc alors ces échecs du libéralisme ?

Simplement du discrédit que le défunt ministère a jeté sur le libéralisme.

Au point de vue des intérêts matériels, ce ministère s'est montré incapable.

Sa gestion financière a été déplorable.

Il a sottement gaspillé l'argent du pays.

Pour caser des créatures doctrinaires, on a créé une foule d'emplois inutiles — et c'est, non à l'intérêt de l'enseignement, mais à l'intérêt des bons doctrinaires assoiffés de sinécures, que l'on doit attribuer la nomination de ces innombrables inspecteurs de l'enseignement primaire, fonctionnaires aussi inutiles que coûteux.

De là un formidable déficit, entraînant après lui la création d'une foule d'impôts.

Dans l'ordre des intérêts politiques et sociaux de la nation, le ministère n'a pas été plus adroit.

Seulement, il a été beaucoup plus mal-honnête.

Il a opposé à toutes les revendications de la démocratie des refus hautains.

Après s'être laissé arracher, lambeau par lambeau, une mesquine réforme électorale, il a essayé de reprendre à coups de circulaires, les minces concessions faites au peuple !

Le résultat a été brillant.

D'une part, le ministère Frère a fait perdre au libéralisme les votes d'une foule d'électeurs indifférents qui, aujourd'hui — et bien que n'étant point cléricaux — votent pour les calottins, le mot *libéral* étant devenu pour eux, synonyme de mangeur de millions et fabricant d'impôts.

D'autre part, les démocrates, découragés par l'indécorable doctrinarisme de M. Frère et de ses acolytes, se disent qu'après tout, cléricaux et doctrinaires se valent et se moquent avec le même cynisme de la cause du peuple.

Et les démocrates restent chez eux — ce en quoi ils ont parfaitement raison.

Quand la démocratie aura reçu des gages de la sincérité des libéraux ; quand ceux-ci seront devenus partisans des réformes démocratiques qui seules pourront relever le peuple belge, le tirer de la misère et de la sujétion, les démocrates, progressistes et radicaux pourront de nouveau s'allier aux libéraux.

Pour le moment, comme il ne s'agit que de renforcer le faux libéralisme, le libéralisme sémi-calottin de M. Frère, ce n'est vraiment pas la peine de se déranger.

Les démocrates resteront chez eux — et feront bien.

Les doctrinaires recevront des raclées — et ce sera pain béni.

Et un jour peut-être, de l'excès du mal sortira quelque bien et le Belge comprendra-t-il que pour combattre sérieusement le cléricisme, il faut, non pas des doctrinaires à échanges de vues comme M. Frère, des anticléricaux qui communient comme M. Dupont, mais des libres penseurs convaincus, des hommes politiques allant au Parlement non pour faire leurs affaires, mais pour s'occuper des intérêts du pays.

Et alors les libéraux voteront pour les démocrates.

En attendant, ils se feront battre à plates coutures — et nous avouons que nous ne croirons point devoir nous désoler pour cela.

Doctrinaires et cléricaux sont des carnassiers de la même espèce.

Etre mangés par les uns ou par les autres nous importe fort peu, en attendant que nous puissions — comme les poissons de la fable — sortir de la question, c'est-à-dire demander à n'être pas mangés, nous nous abstenons.

Entre les loups cléricaux et les chacals doctrinaires, nous ne sentons pas la nécessité de faire un choix !

CLAPETTE.

Désintéressement cléricale.

Un procès qui aura un grand retentissement va bientôt venir devant le tribunal de Liège. Il s'agit de captation ; nous ne pouvons aujourd'hui donner tous les détails, ni citer tous les noms. Mais nos lecteurs nous comprendront facilement.

La scène s'est passée au château de... grande commune aux portes de Liège, habitée par la comtesse de C... Les acteurs principaux sont un notaire ultramontain et deux révérends pères quelque peu supérieurs.

Pendant une maladie de la comtesse, qui depuis des années était entourée de gens d'église, les deux bons pères seraient parvenus à lui faire signer quelques papiers leur assurant la bagatelle de... 100,000 fr. ; de plus tous les bijoux, d'une fort grande valeur, auraient disparu.

La comtesse, quoique très vieille, se remit de sa maladie et refusa de reconnaître sa signature, disant qu'on la lui avait arrachée à un moment où elle n'avait plus conscience de ses actes.

Intervention de M. X..., directeur d'un grand établissement industriel, et de M. O. de S..., parent de la comtesse.

C'est grâce à celui-ci que bientôt nous connaîtrons dans ses détails cette brillante histoire. M. O. de S... a chargé M. J..., notaire, de faire un inventaire, et M. X..., avocat très connu et membre de la Chambre des représentants, du soin de soutenir le procès devant les tribunaux.

A bientôt d'autres détails.

A l'Association libérale.

Cette joyeuse société se réunit demain. Elle aura à se prononcer sur plusieurs propositions imaginées, par le comité, et destinées à étrangler un peu plus les progressistes égarés dans cette hutrière.

La proposition principale est celle-ci :

Texte actuel des Statuts	Modifications proposées
« ART. 8. — Les associés demeurant à Liège sont tenus de payer une cotisation annuelle. Cette cotisation est fixée à 5 fr. pour les membres qui font partie des trois sections ; à 3 fr. pour ceux qui ne font partie que des sections cantonale et communale ; à 2 fr. pour ceux qui ne font partie que de la section communale. »	« ART. 8. — Tous les associés sont tenus de payer une cotisation annuelle. Cette cotisation est fixée à 9 francs pour les membres habitant la ville ; à 6 fr. pour les membres habitant les communes suburbaines des cantons de Liège ; à 2 fr. pour les membres habitant les cantons ruraux de l'arrondissement. »
« Elle est exigible à partir du 1 ^{er} janvier de chaque année, sur la présentation d'une quittance détachée d'un registre à souches. »	« Elle est exigible à partir du 1 ^{er} janvier de chaque année, sur la présentation d'une quittance détachée d'un registre à souches. »
« Le refus de paiement, dûment constaté entraîne la perte de la qualité de sociétaire. La radiation est prononcée par le Comité. »	« Le refus de paiement, dûment constaté, entraîne la perte de la qualité de sociétaire ; la radiation est prononcée par le Comité. Par mesure transitoire, cette disposition ne s'appliquera pas aux personnes habitant les cantons ruraux et qui auront été admises avant le 1 ^{er} mai 1885. »

C'est-à-dire que les membres habitant la ville, payeront désormais neuf francs de cotisation. Ceux qui, simples électeurs communaux à Liège, payaient deux francs, voient donc augmenter leur cotisation de sept francs d'un seul coup.

Ah ! il est vrai que les habitants de la ville ont une belle compensation !

Les membres de l'Association appartenant aux cantons ruraux — c'est-à-dire les paysans doctrinaires — payeront deux francs.

Seulement, un paragraphe du même article ajoute que la mesure ne sera pas appliquée aux campagnards qui font déjà partie de l'Association.

Pour les habitants de Liège, c'est autre chose et les électeurs de cette catégorie, fussent-ils membres de l'Association depuis vingt ans, seront impitoyablement exclus

s'ils ne payent point leurs cotisations.

En réalité, le comité emploie un truc pour augmenter le taux de la cotisation des membres de la ville sans faire pour cela donner un sou au campagnard.

Comme tous les paysans qui peuvent faire partie de l'Association sont depuis longtemps incorporés dans cette société ; les gros bonnets doctrinaires qui dominent dans les campagnes, n'ont rien à perdre.

Leurs fidèles continueront à faire partie de l'Association sans bourse délier.

En revanche, pour les associés appartenant à la ville, il n'y a pas de mesure transitoire : ils devront cracher au bassinet, comme les nouveaux.

De la sorte, pas un campagnard doctrinaire ne sortira de l'Association, tandis que l'on peut compter voir quelques douzaines de membres appartenant à la ville et, partant, infectés de radicalisme, donner leur démission.

Les doctrinaires, si leur coup réussit, seront enfin tranquilles.

Non-seulement ils seront sûrs de la majorité, mais ils seront débarrassés de ce qu'ils appellent « les gens de rien, les brouillons ».

Aux progressistes de parer le coup en demandant que les campagnards, anciens ou nouveaux, soient astreints comme les liégeois à payer leur cotisation.

Et tant qu'ils y seront, que les progressistes demandent donc pour qui l'on ne fait pas nommer le président par l'assemblée générale.

Il ne gagneront rien, sans doute, en faisant ces propositions, mais cela les occupera et ils croiront faire quelque chose à l'Association.

Et dame ! c'est une illusion qu'il est bon d'entretenir.

A coups de fronde.

Nous trouvons dans la *Gazette de Huy* ce morceau de critique dramatique :

« La comédie *Divorcions !* a été de trop sous tous les rapports. Cette pièce, d'une légèreté excessive, a été rendue d'une façon plus inconvenante encore ; c'est pousser loin la désinvolture.

Cette comédie a eu le succès qu'elle méritait, celui de faire désertir la salle.

Aussi prions-nous la commission, que nous sommes loin de rendre responsable, de veiller à l'avenir à ce que de pareilles insanités ne soient plus débitées sur notre scène ; personne, nous en sommes sûr, n'en demandera une seconde audition. »

L. J.

Fichtre ! c'est qu'on se fait respecter à Huy.

Des pièces comme *Divorcions*, d'une légèreté excessive, peuvent plaire à des publics de petites villes comme Paris, Bruxelles, Liège, Marseille, etc.

Mais à Huy-capitale, on est plus difficile que cela.

Hé mais ! quand on possède un cercle littéraire et M. Springuel, on ne donne pas dans les farces des cabotins de la littérature dramatique.

Que Sardou, Meilhac et Gondinet se le tiennent pour dit !

Qui eut cru la musique capable de ça ?

Dans une communication récemment adressée à l'Académie de médecine, le docteur Jules Rochard s'est attaché à démontrer que la mélomanie prédisposait gravement à la stérilité.

Heureuses les nations qui n'ont pas de pianos !

Malheureusement l'étude du docteur Rochard n'est pas complète ; il n'a pas étudié l'influence spéciale de chaque genre de musique ; il néglige de nous dire si le manège de la grosse-caisse est aussi funeste que celui du trombone à coulisse ou du chapeau chinois, si l'emploi de triangle expose aux mêmes dangers que celui de ténor ou de soprano, et si enfin la musique de Wagner comporte les mêmes périls que celle de Charles Lecocq.

Et l'administration communal de Liège qui veut imposer les pianos.

M. Renkin, l'échevin des naissances, se plaindrait-il déjà de manquer de besogne et devront-nous fonder l'œuvre des *échevins sans travail*.

Un jour du carnaval dernier, M. René Malherbe conçut l'étrange projet de s'affubler d'un faux nez.

Il entre chez un costumier et demande à essayer quelques appendices.

Mais, c'est en vain que le marchand lui apporte les plus volumineux, il lui est impossible d'y faire entrer le nez dont la doué la nature.

— Ah ! monsieur, s'écrie le marchand impatient, vous n'en trouverez pas à votre taille : votre nez, c'est le nez plus ultra !

Le Comité des Patrons.

On sait que, le premier dans la presse liégeoise, le *Frondeur* a attiré l'attention du public sur la triste situation des ouvriers sans travail.

On sait aussi que nous avons ouvert une souscription qui a produit, jusqu'à présent, une somme de près de sept cents francs.

Ce qu'on sait moins, c'est qu'un comité officiel a été formé pour recueillir et distribuer les secours aux ouvriers sans travail.

C'est M. le gouverneur, pensons-nous, qui s'est chargé de l'organisation du comité. A la première réunion, qui a eu lieu le 26 février au palais provincial, on remarquait la plupart des chefs d'industrie de l'arrondissement de Liège et les représentants des trois journaux conservateurs de Liège.

De représentants de la démocratie, ou de la classe ouvrière, point.

Est-ce qu'on se commet avec ces gens-là !

La classe ouvrière, cependant, est assez intéressée dans cette affaire et il eût été juste qu'elle fut représentée dans le comité.

Mais allez donc parler de ces choses-là aux personnages qui constituent la féodalité industrielle du pays de Liège ?

Des ouvriers dans un comité, côte à côte avec des patrons, fi donc !

Des patrons, et des patrons seulement, voilà ce qu'il faut dans le comité.

Et, partant de là, on a nommé membres du comité : MM. Braconier-de Macar ; Doat, directeur de la fabrique de conduites d'eau ; Dresse, fabricant d'armes ; Max Goebel, ingénieur ; Lecocq, secrétaire de l'Union des charbonnages ; Ernest Nagelmackers, banquier ; Neef-Orban, membre de la Chambre ; Noirfalize-Bellefontaine ; Schoutteten, conseiller communal ; et les représentants des trois journaux quotidiens de Liège, MM. Demarteau, de Rasquet et de Thier.

De plus, on espère que M. Sadoine voudra bien aussi faire partie du comité.

D'ouvriers, il n'a même pas été question. On voit que nous sommes loin de ce qui se passe à Bruxelles.

Là, le comité de la presse, composé de représentants de tous les journaux libéraux y compris l'*Echo du Parlement*, ne craint pas de remettre à un comité composé exclusivement d'ouvriers, les sommes recueillies pour les ouvriers frappés par la crise.

Ici, dans la féodalité doctrinaire et industrielle, les gros bonnets n'ont même pas admis, dans le comité de secours, un seul représentant de la classe ouvrière.

Il est à peine besoin de dire que le *Frondeur* — qui, à lui seul, a recueilli plus d'argent que les trois journaux quotidiens ensemble — n'a pas été convoqué à la réunion.

Messieurs les organisateurs ont même jugé inutile de nous informer de ce qui avait été fait et de nous notifier la nomination des membres du comité — ce qui eût simplement été poli.

Evidemment, cela nous est égal. Ce n'est pas nous qui avons élevé ces gens-là et s'ils sont grossiers nous n'y sommes pour rien !

Seulement, comme nous n'avons pas été admis à présenter nos observations « au sein du comité » il faudra bien que nous les présentions « au sein de nos lecteurs ».

Ces observations seront brèves.

Nous n'admettons pas qu'un comité chargé de venir en aide aux ouvriers soit composé exclusivement de chefs d'industrie.

Sans doute, il peut y avoir des patrons dans un comité de ce genre, mais il doit — avant tout — s'y trouver des ouvriers, mieux au courant, grâce à des relations personnelles plus intimes, des besoins des ménages ouvriers.

De plus, la présence d'ouvriers dans le comité eût été une garantie de l'impartialité de celui-ci.

Cette garantie, nous ne la possédons pas aujourd'hui.

A part deux exceptions, les membres du Comité sont des doctrinaires fieffés ou des cléricaux renforcés. Ce n'est point là un comité de secours, c'est un comité de conservateurs, ou plutôt un comité de patrons.

Nous n'avons nulle confiance dans l'impartialité de ce comité.

Rien ne nous prouve que les membres du comité ne se laisseront pas influencer lorsqu'il s'agira de distribuer les secours, par des considérations étrangères à la charité.

Qui nous dit que ces messieurs ne feront pas de distinctions entre les ouvriers dociles et les ouvriers indisciplinés — c'est-à-dire entre les ouvriers qui obéissent passivement aux patrons et ceux qui réclament, discutent ou se mettent en grève ?

Quant à nous, notre parti est pris. Nous transmettrons au Comité les sommes recueillies par nous jusqu'à présent, mais nous cessons de recevoir les souscriptions. Nous ne voulons pas servir d'intermédiaire entre les personnes charitables et un comité mal composé et dont l'impartialité ne nous paraît pas établie.

CLAPETTE.

Spectacle de société.

On joue la comédie chez Mme Petitgros, une excellente bourgeoise sans malice, qui ne demande pas mieux que d'amuser ses invités et de charmer les loisirs de son mari — tâche assez ingrate, il faut bien le reconnaître, car le digne M. Petitgros, droguiste toute la semaine, passe son dimanche à dormir, et quand il paraît au salon il ne tarde pas à prendre un siège et à se recueillir, comme il dit.

On doit jouer un proverbe en un acte à deux personnages représentés par le jeune Edgard, espoir de la droguerie, et Mme Dupotard, née Trombinette.

Après la comédie grand intermède de clownerie par Oscar dit Filenquatre, et la charmante Mlle Eglantine Dupignon.

Le goût pour les exercices de gymnastique ayant pénétré jusque dans les salons bourgeois, on compte beaucoup sur l'effet de ce numéro.

A huit heures précises on frappe les trois coups pour commencer la comédie — ce qui, du reste, réveille en sursaut le digne M. Petitgros, qui se lève effaré croyant que le feu est à la maison.

On le rassure, et la représentation commence.

Les décors sont peu compliqués, un paravent et c'est tout, mais le talent des acteurs suffira pour charmer les assistants.

EDGARD, arrivant. — Ciel ! charmante baronne, que vous êtes donc fraîche et rose !
Mme DUPOTARD. — Oh ! marquis, que vous voilà galant de bonne heure... les mardrigaux ne finiront donc pas de se jouer sur vos lèvres ?

EDGARD. — Jamais tant que les grâces se joueront sur vos joues. (Il l'embrasse.)

On entend un grognement parti du fond de la salle, c'est Dupotard qui proteste :

— Je ne veux pas qu'on embrasse ma femme ! crie-t-il en gesticulant, ce n'était pas convenu.

— Chut ! c'est dans la pièce, dit-on de tous côtés.

Enfin ses voisins parviennent à le calmer et les acteurs reprennent leurs rôles ; malheureusement Dupotard n'est pas au bout de ses angoisses.

La scène qu'il a si malencontreusement interrompue est une grande scène d'amour pendant laquelle le jeune Edgard doit embrasser Mme Dupotard une demi-douzaine de fois.

Et il ne se laisse pas intimider par les yeux furibonds que roule le mari, il embrasse Mme Dupotard avec l'énergie d'un homme qui remplit consciencieusement son rôle.

Cette fois Dupotard s'est levé furieux, le poing tendu, et veut s'élaner sur le traître Edgard. On l'arrête à temps et on le force à se rasseoir.

Les dames murmurent :

— Est-il insupportable ce M. Dupotard !

— Ne troublez pas la représentation ! crie-t-on de tous côtés.

— Mais puisque c'est dans la comédie, s'écrie un voisin, qu'est-ce que ça peut vous faire ?

— Ce que ça peut me faire ? Eh bien ! vous Bolivet, pourquoi ne prêtez-vous pas votre femme en place de la mienne ?

Mme Bolivet esquisse une légère crise de nerfs.

M. Petitgros, réveillé par le bruit, se met à crier :

— Au feu !... allez chercher les pompiers ! On lui fait comprendre qu'il se trompe, le feu n'est pas du tout à la maison.

Dès lors qu'il ne s'agit pas du feu, M. Petitgros se fiche du reste et il reprend sa pose méditative.

M. Dupotard s'est enfin calmé. Mais qu'Edgard ne recommence pas surtout !

Hélas ! l'infortuné a recommencé.

Cette fois rien n'arrête plus l'impétueux mari qui se croit outragé.

Il s'élançait, escaladait les rangs des spectateurs sans souci du dégât qu'il cause à droite et à gauche, se précipite sur la scène et renverse d'un coup de poing le paravent.

Mais Edgard et la tremblante Mme Dupotard ont eu le temps de s'esquiver par une porte de derrière, et le mari tourne comme un furieux sur la scène vide.

Un peu calmé, il retourne à sa place au milieu du murmure des assistants.

— Enfin, dit-il, on ne la jouera plus cette comédie...

— Mais votre femme ? demande un voisin.

— Elle s'est réfugiée à la maison ; en rentrant je vais la trouver en larmes... mais ça m'est égal : maintenant on ne l'embrasse plus.

— Non, murmure le voisin à l'oreille d'un autre... pas devant lui.

Enfin l'assistance est obligée d'en prendre son parti : on ne finira pas la comédie puisque Mme Dupotard est partie et qu'Edgard est introuvable.

La maîtresse de la maison, en priant ses invités de l'excuser, annonce qu'on va passer à la seconde partie du programme :

Exercices acrobatiques.
Le jeune Oscar dit Filenquatre se présente d'abord seul.

Il est vêtu du costume traditionnel avec toupet extravagant, tatouages multicolores sur un maillot très collant.

Il présente d'abord un chat dressé en liberté : c'est le minet favori de Mme Petitgros qui sert à cet exercice.

Depuis fort longtemps Oscar vient chaque jour à domicile inculquer à ce félin les notions nécessaires à tout animal savant.

L'excellente maîtresse du chat suit avec attendrissement les progrès de sa moutoute.

Le jeune Filenquatre, tenant à la main un morceau de mou, commence à se faire suivre du chat. Jusqu'à présent ça va très bien.

Ces dames se pâment.

— Oh ! le joli minet !

— Comme il est obéissant !

— Ou dirait un petit tigre !

Mais Oscar ayant assez tourné, revient au milieu de la scène et ordonne au chat de se tenir sur ses pattes de derrière.

Cet exercice ne semble pas du goût de ce dernier, qui n'a même pas l'air d'entendre les prières et les menaces de son cornac.

S'il consent à rester encore en scène, c'est uniquement à cause du morceau de mou qu'il guette toujours.

Aussi profitant d'un moment d'inattention, il s'élançait sur Oscar, lui donne un coup de griffe, lui arrache le mou de la main et se sauve au milieu du salon, sautant sur la tête d'une dame qu'il décoiffe, égratignant les spectateurs à droite et à gauche, pendant que Mme Petitgros crie toute éplorée :

— Moutoute ! moutoute !

On est obligé de passer à un autre exercice.

Cette fois arrive Mlle Eglantine Dupignon ; seize ans et très innocente malgré son costume écourté de ballerine qui dessine des formes charmantes.

Le public lui fait une entrée, le piano exécute un tremolo.

Oscar exécute une pirouette et se baisse pendant que Mlle Eglantine prend du champ pour lui sauter sur le dos et de là sur les épaules.

Mais un craquement se fait entendre, et le jeune Oscar qui a le dos tourné vers les spectateurs n'a bientôt plus rien de secret pour l'assistance — son maillot vient de craquer abominablement.

Les dames se voilent la figure de leurs éventails en poussant de petits cris, ces messieurs rient aux larmes ; Mlle Eglantine, qui prenait son élan, s'est arrêtée toute interdite.

Oscar, qui ne s'aperçoit de rien, souffle à la jeune fille :

— Mais allez donc ! partez donc ! Qu'attendez-vous ?

Mlle Eglantine se sauve éperdue.

Il faut que Mme Petitgros vienne relever Oscar et lui faire comprendre la vérité.

Ainsi finit cette mémorable soirée.

JULES DEMOLLIENS.

Chronique.

Le curé de Vouziers, village des Ardennes françaises, a éprouvé naguère le besoin de mettre la Sainte-Famille dans ses meubles.

Ce sentiment était louable, mais malheureusement, une Sainte-Famille n'habite pas un appartement, comme une simple danseuse ; il lui faut un temple, et les temples coûtent chers au prix où en est le beurre.

Il y a bien là-bas, à Vouziers, une vieille église, mais il paraît que c'est « une construction informe, insalubre et dangereuse, une remise horrible. » C'est du moins ce qu'affirme l'architecte du département. Allez donc loger Notre-Dame dans un trou comme celui-là, au risque de lui faire attraper des rhumatismes. C'est impossible, pas vrai ? Aussi le curé, qui est un malin, a pensé tout de suite qu'une belle église toute neuve, était absolument indispensable.

De là à demander aux bons paroissiens et à l'État l'argent nécessaire à la construction de l'église indispensable, il n'y avait qu'un pas ; ce pas, le curé le fit immédiatement avec une rare vivacité.

Mais le curé éprouva une résistance à laquelle il était loin de s'attendre. Et ce qui vous étonnera peut-être, c'est que cette résistance ne vint pas de l'effrayant gouvernement républicain de la France. Au contraire le gouvernement, lui, crut que les habitants de Vouziers avaient besoin d'une église toute neuve.

Un subside fut accordé au curé de Vouziers.

Mais vint le tour des paroissiens du curé Huttin (c'est ainsi que se nomme le curé de Vouziers) et l'affaire prit une autre tournure. Ces braves gens ne voyaient pas du tout ce que l'église neuve leur rapporterait. Aller à la messe passe encore, mais donner deux sous pour construire une église, jamais !

Désespoir du curé. Cependant, après s'être arraché suffisamment les cheveux (à moins toutefois qu'il ne soit chauve) ce vénérable pasteur — car j'aime à croire, qu'il l'est — eut une idée. Il adressa aux fidèles étrangers à sa paroisse et même à son

pays, une jolie circulaire pour leur demander ce que ses ouailles lui refusaient ; il promettait naturellement aux chrétiens généreux, des parts de Paradis, comme si cet établissement lui appartenait.

Le succès fut grand comme la bêtise du *Journal de Liège*.

Les gros sous affluèrent et l'église s'éleva comme par enchantement.

* * *

Mais il paraît que l'argent, c'est comme le galon : quand on en prend on n'en saurait trop prendre, et après avoir obtenu des braves souscripteurs étrangers, les sommes nécessaires à la construction de l'église, le curé songea à meubler convenablement la maison de Dieu.

Afin d'exécuter convenablement cette seconde opération, le curé lança dans le public une re-circulaire plus jolie encore que la première. Il y a là-dessus de jolies images dont l'une représente une veuve déposant son obole, dans une manière de vase de nuit, qui paraît avoir la prétention d'être une urne. Je dis que la dite personne est une veuve, parce que la légende placée sous le dessin m'apprend ce détail, car le dessin lui-même n'est pas suffisamment explicite pour que je me permette de me prononcer sur ce point.

Ce n'est pas là du reste ce qui constitue l'originalité de la circulaire du curé Huttin. Elle git surtout dans la prose du digne ecclésiastique.

« Protecteur des œuvres » s'écrie Huttin Hugo, ce projet, qui longtemps ne fut que sur le papier, soit maintenant de terre, grâce à vous, la construction extérieure touchera même bientôt à son terme.

« Soyez vivement remerciés. Mais (il y a toujours un mais), cette chère église, n'ayant encore que murs et toit, ne sera pas en état de servir. Elle aura besoin d'être recrépitée et carrelée. Il faudra portes et fenêtres, sans parler d'un autel indispensable, et il faudra bien aussi une statue convenable de Notre-Dame de l'Assomption, notre auguste patronne. »

En effet, pas même de se passer d'une Notre-Dame convenable. On ne peut songer un instant à garder la vieille ; celle de l'église qui ressemble à une remise. Non, il faut une vierge toute neuve et Dieu sait si elles sont chères.

Pour tout cela, ajoute le curé, il ne me restera plus un centime et je ne sais plus à quelle porte frapper pour cette œuvre toute d'aumônes.

Quelle situation, mon Dieu, quelle situation !

« Pourtant j'ai confiance. (Oh ! oh !) Celle de qui nous pouvons tout attendre, ne délaissera pas l'entreprise qu'elle a benie. »

Elle va donc vous envoyer un mandat-poste ?

« Elle saura encore inspirer, et aussi reconnaître généreusement le sacrifice de ses enfants pour l'achèvement de son sanctuaire, et pour l'amour de l'adorable Hostie. »

Ce n'est pas l'hostie, c'est vous monsieur le curé Huttin, qui êtes adorable ! vous tirez à vue, sur la sainte Vierge, des effets d'outre-tombe. « Elle saura reconnaître généreusement, » dit-vous.

En êtes-vous bien sûr, M. le curé ?

Il faut croire que oui, qu'il en est bien sûr, car il ajoute aussitôt :

« Dans cette intime persuasion et pour les motifs énoncés ci-dessus et d'autre part j'ose tendre de nouveau la main vers vous. »

(Tournez s. v. p.)

Ah ! monsieur le curé, prenez garde qu'on ne vous prenne au mot en vous tournant... le dos.

Il est vrai qu'il serait dommage de ne pas tourner aussi la page, car au verso on trouve encore des choses dignes d'être citées.

Celle-ci par exemple :

Ste Catherine de Boulogne disait à ses sœurs : Quand je veux obtenir quelque grâce du Père éternel, je prie les âmes du Purgatoire de la lui demander en mon nom, et par leur intervention j'obtiens ce que je désire.

Ces âmes du purgatoire qui demandent un tas de faveurs pour des vivants sans songer à demander pour elles-mêmes la permission de passer en paradis, ont dû être, de leur vivant, dans de drôles de corps.

* * *

Le curé de Vouziers ne néglige aucun moyen. Il joue même du cadavre — comme dit le sous-préfet de Pailleron — avec une véritable adresse :

« Qu'il me soit permis, dit-il, d'évoquer ici en particulier le souvenir de vos chers parents décédés, que j'intéresse à votre bon accueil et qui aimeront à s'associer à ma reconnaissance. »

Vous les y intéressez, mais s'y intéresseront-ils ?

1° Des prières chaque dimanche, et douze messes par an sont célébrées à perpétuité pour les Donateurs et leurs parents décédés 2° Toute donation, ne fût-ce que 1 fr. y donne part pour chaque défunt au nom duquel elle est faite. 3° De plus, une messe personnelle sera dite à l'intention particulière de chaque souscripteur de 10 fr. en don personnel ou recueilli, au jour indiqué. (L'Archevêché m'autorise à en donner l'assurance.)

Votre charité bien connue ne voudra pas refuser

une petite obole à ce mendiant qui l'a sollicité en leur nom ; c'est pour la glorification de Notre-Dame du Ciel, Notre-Dame aussi du Purgatoire, dans le but d'obtenir par Elle la béatitude pour eux et telle grâce pour Nous.

Dieu rende le centuple à nos Bienfaiteurs vivants et défunts.

Le Curé de Sainte-Marie, HUTTIN.

Est-ce assez complet ?

Vrai, si ces gens qui mettent Notre-Dame en coupe réglée, avec tant de brio, pouvaient mettre les places du paradis en vente publique, nous lirions bientôt dans les journaux des annonces ainsi conçues :

« Société anonyme pour l'exploitation de la bêtise humaine. »

« Les dividendes sont payés en parts de paradis. Les administrateurs seuls touchent des bénéfices sur la terre. »

« Ou bien encore ceci :

« Dix pour cent de frais seront prélevés par le curé de la paroisse. Le produit de la vente sera employé à de bonnes œuvres. »

Cela, du moins, serait plus franc et l'on saurait à quoi s'en tenir. CLAPETTE.

Théâtre Royal

M^{me} Minnie Hauk a dû trouver l'accueil du public liégeois assez froid ; cependant il faut bien le dire, cet accueil était justifié. Certes en tant que comédienne, M^{me} Hauk a été excellente et, à la mort de Valentin, notamment, elle s'est montrée très dramatique ;

Mais la voix, bien que toujours très belle, n'a plus cette admirable souplesse qui plaisait jadis aux admirateurs de la cantatrice qui, aujourd'hui, va parfois jusqu'à laisser échapper des intonations d'une justesse, douteuse. Sans doute l'artiste américaine est toujours une étoile ; mais une étoile dont l'incandescence lumineuse a bien pâli. M. Bérardi continue à chanter agréablement son rôle, qu'il joue sans grande passion. M. Falchiéri avait réclamé l'indulgence et avait sagement fait. Enfin l'on sait que *Faust* est loin d'être le meilleur rôle de M. Laurent, qui de plus paraissait quelquefois interloqué d'entendre Marguerite répondre en italien aux phrases brûlantes qu'il lui adressait en français.

Mardi, très bonne représentation des *Huguenots*. M. Falchiéri seul était toujours très fatigué. M. Doria, qui s'est enfin animé, et Mme Derette ont mérité les honneurs d'un rappel après le duo du quatrième acte qu'ils ont très vaillamment chanté.

Lundi, au bénéfice de Mme Verella, *Rigoletto*.

On annonce pour cette semaine *Aben-Hamet*. Est-ce sérieux, cette fois ?

Espérons le, ô mon Dieu !

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Direction Ed. GALLY

Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 0/0 h.

Dimanche 8 mars 1885

Sylvana, drame lyrique en 4 actes

Le Sourd, opéra-comique en 3 actes, musique de Ad. Adam.

Lundi 9 mars 1885

Représentation extraordinaire (abonnements courants) au bénéfice de M^{me} Verella-Corva.

Rigoletto, grand opéra en 4 actes.

Théâtre de la Scala

(Ancien Gymnase, place Saint-Lambert).

Bur. à 7 1/2 h. — Rid. à 8 0/0 h.

Dimanche 8 mars, 5^e séance, LE FASCINATEUR DONATO. — Immense succès.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 heures à 4 heures.

RASSENFOSSÉ-BROUET

26, rue Vinàve-d'Ile, 26

Services de table. — Nouveautés. — Orfèvrerie Christoffe.

Gros lot de 100,000 fr.

AU TIRAGE DU 20 MARS 1885

BRUXELLES 1874

6 tirages par an. Ces titres sont vendus : par 12 versements mensuels de fr. 10-40 ou 24 versements mensuels de fr. 5-50.

L'acheteur, dès son premier versement, a droit à tous les tirages ainsi qu'aux coupons d'intérêts échéant pendant toute la durée de son contrat. Il reçoit gratuitement chaque mois les listes de tous les tirages. Les quittances mensuelles sont encaissées chez lui sans aucun frais.

Achats et ventes de lots de villes, billets et monnaies étrangères au meilleur cours, escompte de coupons, ordre de bourse, etc. Prêts sur dépôt d'actions et d'obligations.

D. LATOUR-DEPAS, Changeur

1, place Verte, 1, joignant le Louvre.

ANTIQUITÉS

L. Kervyser, sculpteur, rue Mont-St-Martin, 54, Liège. Spécialités des réparations et transformations des meubles antiques.

Allez voir les étalages de chausseries pour hommes et pour dames à 12 50 de la grande Maison de Paraplates, 48, rue Léopold, coin de la place Saint-Lambert. Aussi peu connaisseur que vous soyez, vous conviendrez que jamais à Liège ni ailleurs, vous n'avez vu vendre des chausseries aussi belles et aussi solides à un prix aussi extraordinairement bon marché.

Liège — Imp. E. PIERRE et frère, r. de l'Etuve, 12.

LE CARRÉ

DE HUIT À DIX

